



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Autres désignations commerciales

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz schwarz 500 ml (JM-Nr. 555 00 15)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Johannes J. Matthies GmbH & Co. KG

Rue: Hammerbrookstr. 97
Lieu: D-20097 Hamburg
Téléphone: + 49 (0) 40 2 37 21-0
e-mail: info@matthies.de
Internet: www.matthies.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: + 49 (0) 40 2 37 21-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate de n-butyle

acétone; propan-2-one; propanone

acétate d'éthyle Résine; colophane

Mention Danger

d'avertissement:

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 2 de 11

Pictogrammes:





Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer Aérosol.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB: @ES04.B001378: non applicable @ES04.B001379: non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification SGH	•	•	
74-98-6	propane	12,5 - < 20 %		
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Compressed	gas; H220 H280		
123-86-4	acétate de n-butyle			12,5 - < 20 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H	H226 H336 EUH066		
67-64-1	acétone; propan-2-one; pro	opanone		5 - < 10 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, S	TOT SE 3; H225 H319 H336 EUH0	66	
75-28-5	isobutane			5 - < 10 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Compressed			
106-97-8	butane	5 - < 10 %		
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Compressed	gas; H220 H280		
141-78-6	acétate d'éthyle			5 - < 10 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, S			
	Hydrocarbons, C7-C9, n-a	2,5 - < 5 %		
	920-750-0		01-2119473851-33	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, A			
	Hydrocarbons, C9, aromat	2,5 - < 5 %		
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, 9 H411			
8050-09-7	Résine; colophane	2,5 - < 5 %		
	232-475-7	650-015-00-7	01-2119480418-32	
	Skin Sens. 1; H317			
1330-20-7	xylène	< 2,5 %		
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4,			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Veiller à un apport d'air frais. Appeler immédiatement un

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 4 de 11

médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau ,Dioxyde de carbone (CO2), Poudre d'extinction.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un équipement de protection personnel.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Ventiler la zone concernée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Les règlementations administratives pour le stockage de générateurs d'aérosols doivent être respectées

Conseils pour le stockage en commun

Pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 5 de 11

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
141-78-6	Acétate d'éthyle	400	1400		VME (8 h)	
123-86-4	Acétate de n-butyle	150	710		VME (8 h)	
		200	940		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (mélage d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Voir section 7. Indications supplémentaires pour la conception des installations techniques:

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol Couleur: noir / gris

Odeur: comme: @ES04.B002020

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

F - FR Date de révision: 29.08.2019

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 6 de 11

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle non applicable

d'ébullition:

Point d'éclair: < 0 °C

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 10,9 vol. %
Température d'inflammation: 365 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé
Pression de vapeur: 3500 hPa
Densité: 0,84 g/cm³
Hydrosolubilité: Non ou peu miscible.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

Viscosité dynamique:

Non déterminé

Viscosité cinématique:

Non déterminé

Densité de vapeur:

Non déterminé

Taux d'évaporation:

Teneur en solvant:

non déterminé

69.2%

EU-VOC: 579,1 g/l, EU-VOC in %: 69,18 %

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 30,7%

Seuil olfactif: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 7 de 11

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source		
123-86-4	acétate de n-butyle						
	orale	DL50	10800 mg/kg	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 17600	Lapin			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 21 mg/l	Rat			
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone						
	orale	DL50	5800 mg/kg	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 15800	Lapin			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat			
141-78-6	acétate d'éthyle						
	orale	DL50 mg/kg	> 18000	Lapin			
	cutanée	DL50	5620 mg/kg	Rat			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,6 mg/l	Rat			
	Hydrocarbons, C9, aromatics						
	orale	DL50	3592 mg/kg	Rat			
	cutanée	DL50	3160 mg/kg	Lapin			
1330-20-7	-20-7 xylène						
	orale	DL50	3523 mg/kg	Rat			
	cutanée	DL50	2000 mg/kg	Lapin			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	29 mg/l	Rat			
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l				

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Résine; colophane)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (acétate de n-butyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 8 de 11

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source		
67-64-1	acétone; propan-2-one; propan	one						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	8300 mg/l	96 h	Fisch			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	CE50r 7200 mg/l		Algen			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8450 mg/l		48 h	Daphnia magna			
	Hydrocarbons, C9, aromatics							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	CL50 9,2 mg/l CE50r 2,75 mg/l CE50 3,2 mg/l		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r			Pseudokirchneriella subcapitata			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50			Daphnia magna (puce d'eau géante)			
1330-20-7	xylène							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13,5 mg/l		96 h	Fisch			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	CE50 7,4 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)			

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour poissons.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne doit pas être jeté aux ordures ménagères. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080111

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Date de révision: 29.08.2019

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 9 de 11

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés

séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage: -Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

<u>14.4. Groupe d'emballage:</u> Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1950

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, flammable

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml

Date d'impression: 02.07.2020 Code du produit: 5550017 Page 10 de 11

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 69,18 %

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	JMC Steinschlag-Unterbodenschutz hellgrau 500 ml	
Date d'impression: 02.07.202	Code du produit: 5550017	Page 11 de 11
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H332	Nocif par inhalation.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	SU main	SU	PC	PROC	ERC	AC	Spécification
1	SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)	21	21	1	-	-	-	
2	SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)	22, 22	22, 22	1	-	-	-	
3	ERC8d	-	1	-	-	8d, 8d	-	
4	PC9a Beschichtungen und Farben, Verdünner, Farbeentferner	-	1	9a	-	-	-	
5	PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles	-	-	-	7, 7	-	-	
6	PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	-	-	-	11, 11	-	-	
7	ERC8a	=	-	-	-	8a, 8a	-	

SU main: Groupes d'utilisateurs principaux
PC: Catégories de produits
PROC: Catégories de rojet dans l'environnemen
SU: Secteurs d'utilisation
PROC: Catégories de processus
AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)